En direct des associations

ALPAF

Ce n'est qu'à l'occasion du Comité Technique ministériel (CTM) dit Budgétaire du 13 octobre que la décision du Ministre a été annoncée aux Fédérations Syndicales. Et encore, les termes employés par le Ministre lors du CTM étaient très sibyllins et masquaient bien la dure réalité !

Les fédérations des Finances ont refusé de siéger au CNAS du 3 décembre et demandé que celui ci soit remplacé par une rencontre entre fédérations syndicales et administration pour discuter de l'avenir de l'action sociale dans son ensemble.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ALPAF DU 10 DÉCEMBRE 2015

Le jeudi 10 décembre était convoquée l'assemblée générale (AG) de l'association ALPAF .

L'ordre du jour portait essentiellement sur la validation d'un certain nombre de mesures concernant les différents prêts mais aussi et surtout sur le budget rectificatif pour 2015 et sur le budget prévisionnel pour 2016.

Cette AG se situait dans un contexte très particulier, celui de la décision unilatérale du Ministre de supprimer purement et simplement la subvention annuelle de fonctionnement de l'ALPAF pour l'année 2016.

Nous avons dénoncé d'emblée cet acte et qualifié de véritable « HOLD UP » !

MAIN BASSE SUR L'ALPAF

Le vice-président de l'association, Baptiste ALAGUILLAUME (représentant Solidaires Finances) n'a pris connaissance de la suppression de la subvention qu'à l'occasion de ce CTM. Ce qui n'était pas le cas des autres membres du comité de direction et du directeur d'ALPAF informés depuis longtemps. On ne voit que très bien l'utilité de cet «isolement» : éviter que cette information ne soit divulguée avant le CTM et hypothèque la «bonne tenue de celui-ci».

Cette prise de décision unilatérale n'a été précédée d'aucune concertation préalable, d' aucune négociation possible pour les parties prenantes, en particulier les représentants des usagers.

Face à un tel « oukase », les Fédérations des Finances ne pouvaient rester silencieuses. Elles ont décidé de ne pas siéger au groupe de travail du CNAS du 5 novembre. Tandis que B. ALAGUILLAUME, vice-président d'ALPAF, adressait un courrier à Mme BRAUN LEMAIRE, DRH du Secrétariat Général du Ministère. Celle-ci l'a très vite reçu afin de lui« expliquer » le motif qui a amené à la suppression de la subvention à l'association : une «soi-disant» sous consommation budgétaire.

ALPAF

DES CONSEILS DE SURVEILLANCES ET DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES TENDUES

L'ensemble des fédérations ont décidé de refuser de participer aux conseils de surveillance des trois associations ALPAF, EPAF, AGRAF prévus les 24, 26 et 27 novembre. Après lecture d'une déclaration commune (sur notre site), elles ont toutes quitté la séance. Il s'agit d' une première dans l'histoire des associations.

L'assemblée générale ALPAF du 10 décembre s'est tenue une semaine après la rencontre entre les fédérations et la sous-directrice sans pour autant que celle- ci règle le scandale de la suppression de la subvention pour 2016.

C'est pourquoi, les représentants des usagers ont décidé, de lire une déclaration liminaire commune à l'ensemble des fédérations des finances Solidaires, CGT, FO, CFDT et UNSA/CFTC (voir ci-dessous) et demandé de soumettre au vote de l'AG (c'est-à-dire à l'ensemble de la parité : représentants des usagers et administration) une délibération.

Cette déclaration dénonçait la confiscation de la subvention (soit 28 millions d'euros en 2015 réduite à zéro en 2016), le mépris du Ministre pour le logement de ses agents et pour les aides et prêts dont ils peuvent bénéficier, dans un contexte de gel du point d'indice et des rémunérations depuis 2010 et de précarisation des personnels. La délibération devait engager l'Administration à répondre, sur les trois années à venir, aux besoins des agents.

L'administration s'est retranchée derrière les statuts de l'ALPAF et des modalités de tenue de l'AG, pour refuser de se prononcer sur la délibération.
Quand la forme prime sur le fond ...

Face au refus du président et en cohérence avec l'ensemble des démarches que nous avons initiées depuis le 13 octobre, les représentants des usagers Solidaires et CGT (qui représentent 9 voix sur les 15 attribuées aux OS) ont décidé de quitter la séance, laissant les autres participants (administrations, FO, CFDT et UNSA/CFTC) entériner ce recul sans précédent pour ALPAF et l'Action Sociale des ministères économiques et financiers.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ALPAF DU 10 DÉCEMBRE 2015

L'assemblée générale d' ALPAF est convoquée ce 10 décembre dans un contexte budgétaire très contraint.
Le projet de loi de finances pour 2016 acte que la subvention à l'association ALPAF est purement et simplement supprimée.
C'est du jamais vu à l'action sociale !
C'est dire le peu de considération que les ministres ont de la problématique du logement des agents. Nous sommes bien loin de leur discours priorisant le logement social. C'est un acte autoritaire qui constitue un déni de démocratie mais également une marque de mépris pour tous les agents. Cette politique de régression sociale porte atteinte à la dignité des agents. Les Ministres sacrifient sur l'autel de la rigueur budgétaire une association qui n'a pourtant pas failli.
Si ALPAF a su constituer une trésorerie au fil des ans, c'est parce qu'elle a su mener une gestion rigoureuse des deniers des agents, en saisissant les opportunités de réservation de logements là où les besoins se font sentir et où les demandes existent, équation ô combien difficile à résoudre.
ALPAF est aujourd'hui une victime à cause de sa trop bonne gestion et pour avoir respecté les directives de la tutelle. Nous tenons à rappeler que si ALPAF n'a pas utilisé toute sa trésorerie, c'est parce qu'elle en a été empêchée par ses instances de tutelle. A titre d'exemple, les fédérations syndicales étaient davantage favorables pour accorder des aides au logement des enfants poursuivant leurs études plutôt que des prêts. ALPAF avait largement les moyens de ce financement or le Secrétariat Général, par une décision prise à l'issue d'un CNAS, s'y est opposé.
Les Ministres viennent bel et bien de réaliser un hold-up sur ALPAF après lui avoir confisqué 2 millions d'€ en 2015. ALPAF est sous tutelle quotidienne du secrétariat Général qui impose ses décisions et ne cesse de lui réclamer des comptes.
La subvention pour 2017 qui figure enfin dans la convention d'objectifs et de moyens a été fixée à 13,5 M€ après déduction d'une réserve de 8%, celle de 2018 étant quant à elle arrêtée à 23 M€. Mais il est précisé que ces subventions sont sous réserve des annulations budgétaires éventuelles et des modifications pouvant affecter la réserve. Cet alinéa ne rassure pas les représentants des usagers que nous sommes.
C'est ainsi qu'il nous apparaît difficile de mener une politique prospective sérieuse compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les subventions. Ces montants de subventions ne laissent aucune marge de manœuvre à l'association ; de plus le Ministre a décidé de mettre à la charge de toutes les associations le loyer des locaux qu'elles occupent au « Valmy ». C'est pour ALPAF un montant de 470 000€ en 2015 porté à 570 000€ en 2016. L'absence de subvention, la réserve de précaution et les loyers de l'immeuble « Valmy » pour 2016 représentent un manque à gagner énorme pour les agents.
Au lieu d'abonder la subvention, le Secrétariat Général préfère s'attaquer à la trésorerie d' ALPAF qui avait d'ailleurs été sollicitée, en 2014, en toute illégalité, pour régler le surplus de réserve de précaution de l' AGRAF.
C'est pour nos fédérations une attitude inadmissible de l'État qui, d'une part ne donne pas les moyens de répondre à ses priorités (cf. la priorité de l'aide au logement social), et qui d'autre part réduit, de ce fait, encore davantage le budget d'action sociale des agents.
Nous, représentants des usagers, avons clairement l'impression d'avoir été dupés. Nos Fédérations ont rencontré la Directrice des ressources humaines la semaine dernière. Pour cette dernière et les budgétaires de Bercy, il y a eu sous-consommation de la subvention.
Au fil des ans, sous couvert de restrictions budgétaires, nous avons accepté, bien malgré nous, que les prestations dues aux agents soient revues à la baisse : mise en place de conditions de ressources, plafonnement du montant des réservations, prise en charge de certaines charges indues…

Aussi nous vous proposons de voter en préambule la délibération suivante :
« L'association ALPAF réunie ce jour en assemblée générale, s'engage à chiffrer dès le mois de février 2016, les besoins de financement pour les trois années à venir : elle tient à proposer à l'ensemble des agents des ministères économiques et financiers des prestations d'aide au logement, à savoir :
• des logements sur l'ensemble du territoire et tout particulièrement en Île-de-France et dans toutes les zones à forte tension immobilière, le parc de logements de l' ALPAF devant être ouvert à tous.
• des aides significatives pour les revenus les plus modestes dès lors que les agents subissent le gel du point d'indice et de leurs rémunérations depuis 2010.
• Pour les retraités, des réservations (ou constructions) de places en maisons de retraite et/ou en EHPAD.
Ces besoins de financement devront tenir compte des charges indues que l'association aurait à supporter le cas échéant.
Après validation de ces chiffrages par les représentants des usagers, le Secrétariat Général devra être le relais de ces besoins de subvention auprès des Ministres de Bercy qui l'intègreront dans les projets de loi de Finances des années à venir.»